COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

DÉLIBERATION N° 2026-11-067

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) :26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) 3

Vote :
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le cinq novembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2026 complétée le 28 octobre 2026

Membres présents en séance :
Eric LARDON, Armand LULKA, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, Rene TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Dominique THIOLERE, Francois DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Raphael GABION, Marie-Pierre SEON, Isabelle ROIRE, Stephanie JAILLET, Corinne VERDIER, Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :
Odile PHILIPPON, Margot SOLVIGNON, Charlène ROSNOBLET

Membre(s) ayant donné un pouvoir :
Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Charlène ROSNOBLET Pouvoir à Patrick AIVAZIAN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

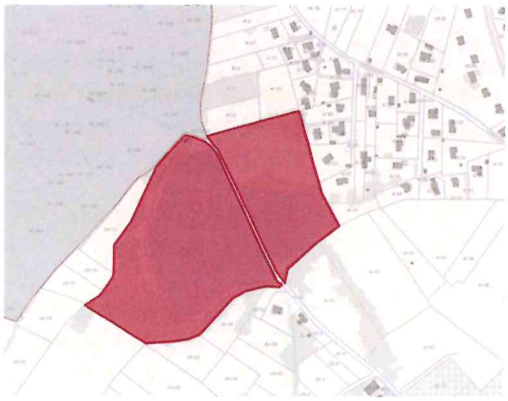
Objet : ETANGS DE RODILLON – ACQUISITION DES DROITS INDIVIS APPARTENANT AU COMITÉ SOCIAL ECONOMIQUE BENNES MARREL – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202566-20261105-2026-11-067-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

Le 24 septembre dernier, le Comité Social Economique (CSE) BENNES MARREL, ayant son siège au rond-point Auguste Colonna à ANDREZIEUX BOUTHEON, a proposé à la commune de Saint Marcellin en Forez, d'acquérir les droits indivis (20,70 %) qu'il possède sur les parcelles AH19 (55 406 m²) et AI46 (28 173 m²), situées sur le territoire et classées en zone N dans le PLUi.



Les 79,30 % restants appartiennent au Comité d'entreprise MARREL SAS qui dispose d'un droit de préférence sur cette transaction.

Cette acquisition représente une opportunité et un intérêt pour la commune de Saint Marcellin en Forez pour les raisons suivantes :

- Attachement des marcellinois pour ce patrimoine naturel,
- Préservation de la biodiversité et des zones humides,
- Prévention des risques et gestion hydraulique,
- Possibilité de perspectives d'aménagement à vocation pédagogique ou récréative,
- Possession d'un droit de préférence pour acquérir les 79,30 % restants.

Après divers échanges, il a été proposé :

- Une acquisition de ces droits indivis (20,70%) sur les parcelles AH 19 et AI 46 au prix ferme de 12 000 € nets vendeur,
- La prise en charge de frais de notaire par la commune.

Par courrier du 14 octobre 2026, le CSE BENNES MARREL a accepté cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide de :

- Approuver cette cession aux conditions susvisées avec le CSE BENNES MARREL,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 6 NOVEMBRE 2026

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Marie-Pierre SEON